

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 381

présenté par
M. Blein

ARTICLE 36

À l'alinéa 50, après le mot :

« institution »,

insérer les mots :

« , le groupement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.